

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : SACOGIVA : aide à l'acquisition en VEFA de 42 logements locatifs sociaux à Aix-en-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SACOGIVA (Société Anonyme de Construction et de Gestion Immobilière d'Aix-en-Provence) domiciliée 6 bis rue de la Molle – CS 70835 – 13626 Aix-en-Provence cedex 1, sollicite :

- une subvention de 330 000 € pour l'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération « Bouenhoure » 60 chemin de Bouenhoure à Aix-en-Provence, pour un budget prévisionnel de 4 390 768 €;
- une subvention de 120 000 € pour l'acquisition en VEFA de 12 logements PLAI au sein de la résidence « Trilogie » 120 rue Georges Duby à Aix-en-Provence, pour un budget prévisionnel de 1 549 529 €

Il est proposé l'octroi d'une subvention globale de 450 000 € correspondant à une contrepartie réservataire pour le Département de 15 logements sur les deux opérations.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexe I à IV.

Par ailleurs, par délibération n° 30 du 17 octobre 2017, la commission permanente a accordé à la SA d'HLM Unicil une subvention de 42 440 € pour l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs sociaux sur l'opération « Pey Blanc » à Aix-en-Provence.

La société informe le Département des Bouches-du-Rhône qu'elle renonce à ce projet, en raison d'un recours sur le permis de construire du promoteur.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la SACOGIVA d'une subvention globale de 450.000 € selon le détail suivant :
- 330.000 € pour l'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux chemin de Bouenhoure à Aix-en-Provence, pour un coût prévisionnel TTC de 4.390.768 €;
- 120.000 € pour l'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux rue Georges Duby à Aix-en-Provence, pour un coût prévisionnel TTC de 1.549.529 €;

- m'autoriser à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 11 logements chemin de Bouenhoure et 4 logements rue Georges Duby à Aix-en-Provence ;
- d'annuler la subvention d'un montant de 42.440 € accordée à la SA d'HLM Unicil par délibération de la commission permanente n° 30 du 17 octobre 2017, pour l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs sociaux sur l'opération « Pey Blanc » à Aix-en-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL